



UP9 – Le bas plateau calcaire du Plain et du bocage Valognais*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **trois ateliers** : deux ateliers exploratoires (A6 et A7) pour les deux secteurs S5 et S6 de la Communauté d'Agglomération de la Baie du Cotentin, identifiés pour

l'étude¹, et un atelier mutualisé (A16) rassemblant les deux secteurs ouest de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (S1 et S2)¹ avec la Communauté d'Agglomération de la Baie du Cotentin.



Atelier des Paysages de la Manche (A6),
Salle polyvalente de Sainte-Mère-L'Église © photo E&S

Un total de **27 personnes** a participé. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes et du pays d'art et d'histoire du Clos du

¹ Secteurs identifiés pour l'étude (voir Note méthodologique)

* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « **Le Plain en grands damiers** »

Cotentin, des habitants et des représentants du Parc Naturel Régional des Marais, du Département de la Manche.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires A6-20/06/2019 A7 – 20/06/2019	Ateliers mutualisés A16-16/10/2019
CA Cotentin_S2	/	
CC Baie du Cotentin	8 + 3	16
Nombre total de participants		27

Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

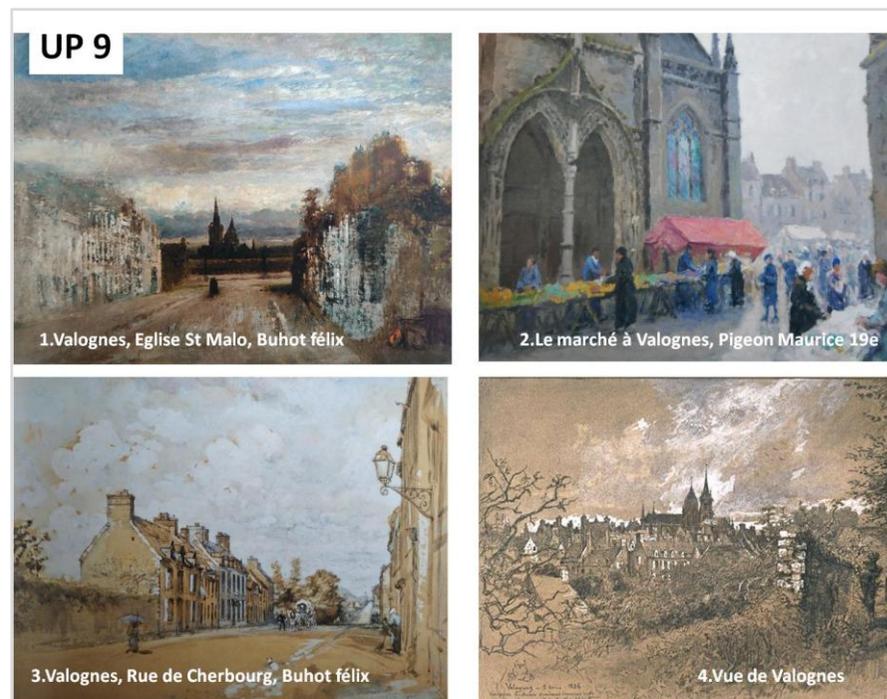
- **L'appropriation du nom**

L'intitulé initialement proposé de « Le Plain en grand damier » n'a pas été reconnu par les participants. La motivation principale a été de dire qu'il y avait redondance dans cet intitulé, la notion d'organisation en damiers du paysage étant implicite à celle de « Plain ». La proposition du « Plain » est apparue suffisante.

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Des quatre propositions projetées, aucune iconographie n'a été retenue par les participants. Même si Valognes est bien considérée comme représentant le « centre » du Plain, le tissu urbanisé ne décrit pas l'espace

bocager et agricole qui caractérise pour les participants, cette unité paysagère.



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, l'unité paysagère s'organise autour de deux espaces :

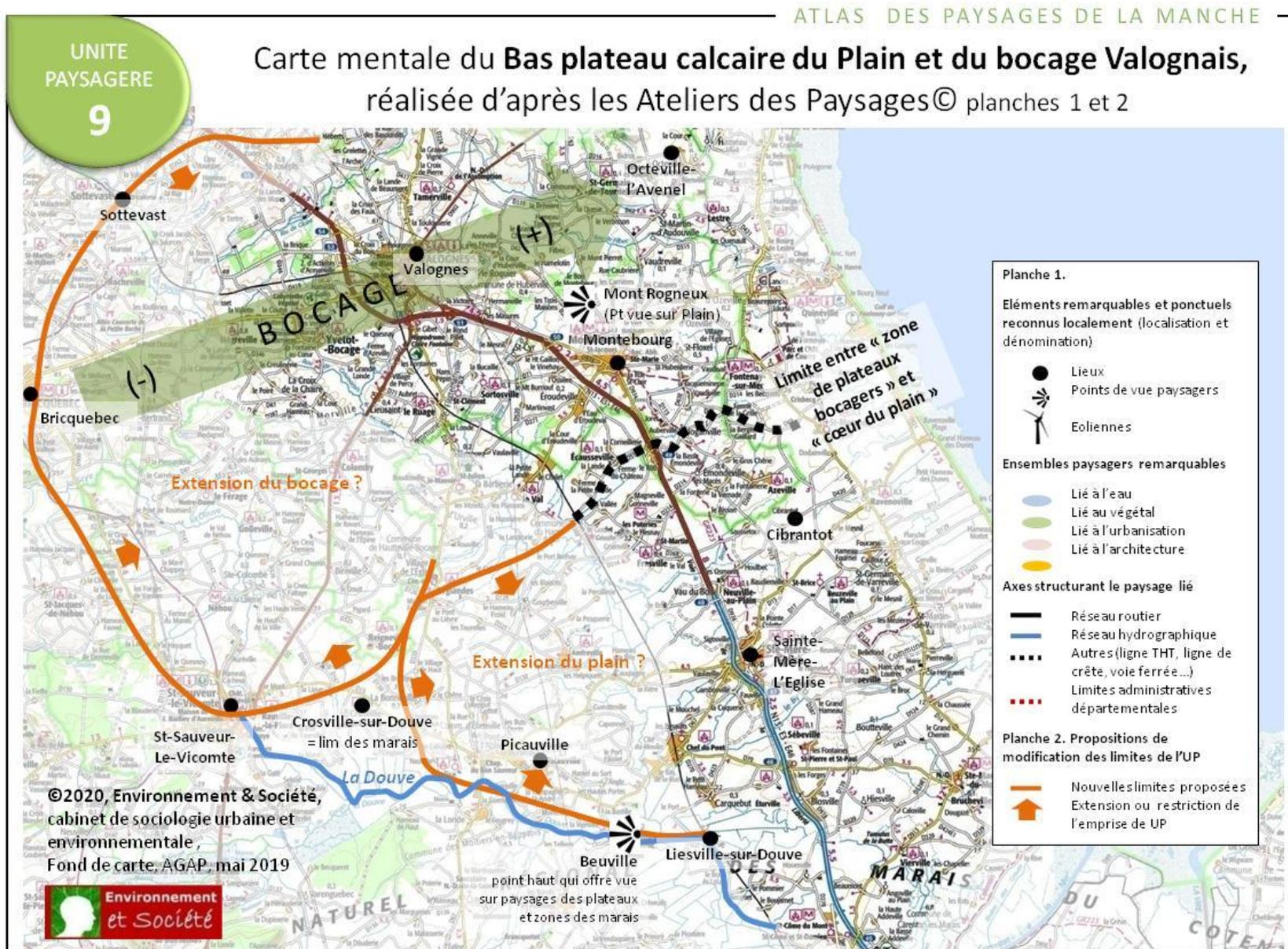
- **Le plateau bocager** s'étend autour de la ville de Valognes, reconnue comme la « ville centre » du Plain. Ce paysage s'étend sur un arc de cercle qui se dessine d'ouest en est, allant de Bricquebec-en-Cotentin, en passant par Sottevast, jusqu'à

Octeville-L'Avenel. Selon ce même axe d'ouest en est, le bocage suit un gradient d'intensification de la maille bocagère qui est de moins en moins lâche alors que le relief, au contraire, s'accroît. A seulement 117 mètres d'altitude, le Mont Rogneux qui se situe à proximité de la ville de Montebourg, offre une vue panoramique privilégiée de ce paysage de bocage. Le plateau s'arrête en appui sur une ligne droite reliant virtuellement les villages de Joganville et d'Ecausseville.

- **Le cœur du Plain** se déploie autour de Sainte-Mère-Eglise. Le lieu-dit de Cibrantot situé sur la commune de Ravenoville, est présenté comme un exemple de l'architecture emblématique de l'unité paysagère : la **ferme fortifiée** avec des tours et pigeonniers, entourée d'un grand jardin. Les matériaux de construction révèlent également cette organisation paysagère

entre l'usage de la pierre sur le plateau et celui de la terre dans les marais. Un des participants rappelle que cette organisation en grand damier s'est formée à la fin du 18^e siècle avec l'installation et le développement de l'élevage. Cette prégnance de l'élevage trouve aujourd'hui une continuité historique dans l'inscription sur ce territoire d'au moins, deux appellations d'origine protégée (AOP) concernant la fabrication de fromages : l'AOP du « camembert de Normandie » et l'AOP « Pont l'Evêque ».

Le deuxième sujet d'attachement de l'unité paysagère par les participants qui transparait dans l'évocation des lieux emblématiques, porte sur **la frange entre le Plain et le marais**.



Les limites de l'unité paysagère

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont été discutées par les participants dans le sens d'un élargissement important de l'emprise spatiale de l'unité paysagère, vers l'ouest, englobant de fait une partie des marais, comme le présente la carte mentale de l'unité paysagère.

La demande s'appuie sur la continuité du bocage qui existe depuis Bricquebec-en-Cotentin jusqu'à Valognes, considérée par les participants comme un élément majeur de l'unité paysagère. Cette continuité perçue des paysages est traduite par les participants par l'identification du « plateau bocager du Plain » qu'ils différencient du « cœur du Plain » s'étendant sur toute la partie sud de l'unité paysagère jusqu'à la Douve. Cette approche sociétale inclut à la fois des éléments de la couverture végétale mais également des éléments de relief, avec un degré de pente qui descend du plateau vers le cœur pour disparaître dans les marais où la limite du sol perd de sa réalité.

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire amène à parler essentiellement de l'évolution des pratiques agricoles. Pour les participants, plusieurs sujets sont évoqués :

- **L'agrandissement des cultures de maïs et de céréales** et l'installation de silos dans le paysage qui l'accompagne souvent.

Ce mouvement resterait contenu par l'absence de remembrement agricole qui favoriserait et limiterait l'échange de parcelles entre exploitants ;

- **L'installation d'unité de méthanisation** dont l'effet relevé concernerait davantage l'impact « négatif » induit sur l'augmentation du prix du foncier et l'exclusion de fait des jeunes agriculteurs sur le territoire par manque de moyens financiers suffisants ;
- **La dégradation du maillage bocager** toujours en cours et directement induit par l'agrandissement des parcelles. Il est ici également noté la prise de conscience qui est cours de maturation et qui (re)donne de la valeur ajoutée aux haies par la valorisation du bois de bois en copeaux par exemple ;
- **Sur les franges du Plain, la diminution de l'élevage dans les marais** qui restent quand même en herbe, n'induirait pas jusqu'à présent de dégradation de ces paysages. Le fauchage a pu remplacer ces dernières années, la pâture qui n'a plus lieu. Ainsi, le témoignage des participants souligne le mouvement de patrimonialisation des pratiques d'entretien des prairies qui s'est amorcé et qui s'exprime également à travers le maintien voire la réhabilitation des gabions.